

Le corps du sultan et le corps du roi :

Mohammed V, incarnation de la lutte pour l'indépendance marocaine

BENJAMIN BADIÉ

UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3, LARHRA

Résumé

L'une des transformations les plus frappantes de la monarchie marocaine à l'issue du règne du sultan puis roi Mohammed V (1909-1961) est la dépersonnalisation de la fonction monarchique : la distinction croissante entre le corps personnel et mortel du monarque et le corps immortel et politique de la monarchie. Cette dissociation doit garantir une meilleure pérennité de la dynastie et de l'institution. Cependant, l'individu Mohammed V ne s'est pas pour autant effacé derrière sa fonction. Le surinvestissement symbolique et son engagement personnel ont joué un rôle majeur dans l'indépendance du Maroc. Cet article revient sur ce paradoxe apparent en étudiant les rapports entre l'individu et sa fonction au travers de trois cérémonies importantes, en particulier les successions au trône de 1927 et 1961. Elles permettent de discerner, à l'intersection des deux corps du roi, l'émergence du « père de l'indépendance ».

Mots-clés : Maroc - Colonisation - Décolonisation - Monarchie - Corps - Cérémonie.

Abstract

The Body of the Sultan and the Body of the King: Mohammed V, embodiment of the Moroccan independence struggle

One of the most notable transformations of the Moroccan monarchy from the reign of Sultan and then King Mohammed V (1909-1961) is the depersonalization of the monarchic function: the increasing distinction between the personal and mortal body of the monarch and the immortal and political body of the monarchy. This dissociation aims to ensure a greater longevity of the dynasty and the institution. However, Mohammed V did not fade behind his function. His intense symbolic investment and his personal commitment played a major role in the independence of Morocco. This article explores this apparent paradox by examining the relationship between the individual and his function through three major ceremonies especially the successions to the throne in 1927 and 1961. They allow us to discern, at the intersection of the king's two bodies, the emergence of the "father of independence".

Keywords: Morocco - Colonization - Decolonization - Monarchy - Body - Ceremony.

Introduction

En 1961, à la mort du roi Mohammed V (1909-1961, r. 1927-1953/1955-1961), son fils aîné Hassan II lui succède immédiatement. C'est la première fois que la succession se fait sans solution de continuité depuis que la dynastie alaouite a pris la tête de l'Empire chérifien au XVII^e siècle. Trente-trois ans plus tôt, Mohammed ben Youssef (Mohammed V) était devenu sultan après un bref interrègne et à l'issue d'une élection.

Il avait hérité d'un sultanat sous tutelle coloniale. Le Protectorat français (1912-1956) en avait considérablement réduit les prérogatives. Après la Seconde Guerre mondiale, le sultan avait remis en cause le système colonial et promu une nouvelle vision de la monarchie, à la tête d'un Maroc indépendant. Cet engagement lui avait valu d'être déposé et exilé par la France entre 1953 et 1955. Après son rappel, le souverain, devenu officiellement roi en 1957, avait réussi au début de l'indépendance à imposer la domination de la monarchie sur le nouveau système politique, notamment face aux partis politiques. Les trois contextes périlleux de la colonisation, de la décolonisation et de l'indépendance ont contraint l'institution à s'adapter pour survivre¹.

L'immédiateté de la succession en est la conséquence. Jusqu'alors, l'incertitude sur l'identité du successeur induisait une certaine vulnérabilité du sultanat. Il dépendait d'autres acteurs politiques, dans le cadre d'une conception contractuelle du pouvoir. L'allégeance des élites marocaines était négociée². Au contraire, avec une succession automatique, « le roi ne meurt jamais », selon une expression de la monarchie française au XVI^e siècle. En étudiant les cérémonies funéraires françaises de ce siècle, Ralph E. Giesey a lié leur évolution au passage d'une monarchie de type féodal à une monarchie de type absolu. Le roi est une fonction, dont la pérennité est une « vérité métaphysique » qui outrepassé le corps physique de l'individu³. Cette conception s'est imposée au Maroc au XX^e siècle, avec difficulté. La monarchie s'est écartée d'un système fondé sur des liens interpersonnels pour devenir une institution que les aléas humains, comme la mort ou les rivalités, ne peuvent en théorie perturber : une « Couronne » a émergé, distincte des individus qui l'incarnent.

Ce constat évoque les constructions théoriques autour des deux corps du roi, dont Ernst Kantorowicz a retracé la généalogie pour la théologie politique anglaise médiévale. Le roi disposerait de deux corps, l'un mortel, l'autre immortel et garant de la continuité monarchique⁴. Cette distinction a ensuite été décontextualisée pour être appliquée à de nombreux autres lieux et époques. Pourtant, alors que la pérennité dynastique est au cœur de cette distinction, les travaux qui s'interrogent sur la capacité de survie de certaines monarchies du monde arabe au XX^e siècle⁵ n'y font pas référence,

¹ Benjamin Badier, « Lier et délier le trône. Mohammed V, dernier sultan et premier roi du Maroc (1909-1961) », thèse sous la direction de Julie d'Andurain et Pierre Vermeren, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2023.

² Bettina Dennerlein, « Legitimate Bounds and Bound Legitimacy. The Act of Allegiance to the Ruler (Bai'a) in 19th Century Morocco », *Die Welt des Islams*, vol. 41, 2001/3, p. 287-310.

³ Ralph E. Giesey, *Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, Flammarion, 1987 [1960], p. 267-268.

⁴ Ernst Kantorowicz, *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1989 [1957], p. 32, p. 267.

⁵ Parmi de nombreuses références : Lisa Anderson, « Absolutism and the Resilience of Monarchy in the Middle East », *Political Science Quarterly*, vol. 106, 1991/1, p. 1-15 ; Michael Herb, *All in the Family: Absolutism, Revolution, and Democracy in the Middle Eastern*

parce que la personne royale n'est pas au centre de leurs réflexions, et parce que l'évolution du mode de succession marocain n'est pas étudiée.

Comme l'analyse Makram Abbès, la distinction entre deux corps du monarque est difficilement applicable à la tradition politique sunnite⁶, dont a hérité la monarchie marocaine. C'est donc qu'a émergé au Maroc une nouvelle conception du pouvoir monarchique, mais aussi de la souveraineté, comme l'a démontré Antoine Perrier, qui identifie la concomitance des processus d'étatisation, de dépersonnalisation et de fonctionnarisation de l'exercice du pouvoir⁷. L'une des causes de cette émergence est le désir de la monarchie de se dégager d'un cadre traditionnel et colonial contraignant⁸. Le contexte colonial et la décolonisation ont donc conduit dans les territoires dominés à l'émergence de nouvelles conceptions de l'État et de la souveraineté, sur le modèle européen⁹.

Il est remarquable que cette mutation ait eu lieu sous Mohammed V, monarque dont l'individualité a été la plus mise en avant, de son vivant et après sa mort. Il ne s'est pas effacé derrière l'institution monarchique, jouant un rôle déterminant dans la lutte pour l'indépendance. Les revendications nationalistes puis indépendantistes se sont en partie cristallisées sur sa personne. Joignant une stratégie nationale et une stratégie individuelle, il est devenu un leader charismatique, à l'instar d'autres « pères de l'indépendance¹⁰ ».

Pour comprendre la centralité paradoxale de l'individu Mohammed V dans ce processus, il faut réfléchir aux interactions entre les différentes acceptions du corps. Comme le signale Stanis Perez, les réflexions sur les corps souverains ne peuvent plus faire l'économie d'une analyse du « premier corps du roi », son corps mortel, malade et quotidien¹¹. Il faut aussi penser la jonction entre le corps physique du monarque et le corps métaphysique de la monarchie. Pour penser cette incarnation, ou incorporation¹² du pouvoir, les cérémonies constituent des moments privilégiés. Comme l'école cérémonialiste britannique l'a montré, elles

Monarchies, Albany, State University of New York Press, 1999, p. 221 ; Adam Mestyan, *Modern Arab Kingship. Remaking the Ottoman Political Order in the Interwar Middle East*, Princeton, Princeton University Press, 2023.

⁶ Makram Abbès, *Islam et politique à l'âge classique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009, p. 41-42.

⁷ Antoine Perrier, *Monarchies du Maghreb. L'État au Maroc et en Tunisie sous protectorat (1881-1956)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2023, p. 339.

⁸ *Ibid.*, p. 228-232.

⁹ Milinda Banerjee, *The Mortal God. Imagining the Sovereign in Colonial India*, Delhi, New York, Cambridge University Press, 2017, p. 16, 406.

¹⁰ Omar Carlier, « La construction et la représentation corporelles du leadership politique dans les "pays du Sud" à l'époque contemporaine », in Omar Carlier, Raphaëlle Nollez-Goldbach (dir.), *Le corps du leader. Construction et représentation dans les pays du Sud*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 18-26 ; Hélène Charton, Marie-Aude Fouéré, « Héros nationaux et pères de la nation en Afrique », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 118, 2013, p. 3-14.

¹¹ Stanis Perez, *Le corps du roi. Incarner l'État, de Philippe Auguste à Louis-Philippe*, Paris, Perrin, 2018, p. 12.

¹² *Ibid.*, p. 14.

peuvent faire l'objet d'une lecture quasi constitutionnelle. Cet article analyse donc trois séquences cérémonielles centrales dans la biographie de Mohammed V : son élection au trône en 1927, son jubilé d'argent en 1952, et sa mort et succession en 1961.

Le sultan élu, incarnation d'un pouvoir sacré, y compris sous domination coloniale (1927)

Mohammed V est choisi comme sultan le 18 novembre 1927, au lendemain de la mort de son père. Il n'était que le troisième fils de ce dernier. Son élection est une surprise, sauf pour les autorités coloniales qui ont composé avec les règles de succession au trône alaouite. Longue de plusieurs jours, la séquence permet de saisir l'importance des relations interpersonnelles dans le système politique traditionnel, mais aussi celle du « premier corps » du sultan.

Un pouvoir personnel, mais consenti

Le sultan Moulay Youssef meurt à Fès le 17 novembre, après plusieurs mois de maladie¹³. Il était monté sur le trône en août 1912, choisi par les Français et notamment le résident général Lyautey pour succéder à son frère Abdelhafid. Ce dernier avait signé le traité de Protectorat en mars 1912, avant d'être poussé à l'abdication. La mort de Youssef ouvre un interrègne : jusqu'à l'élection de son successeur, il n'y a pas de sultan. Les interrègnes sont des moments de vulnérabilité pour la dynastie, à tel point que le décès du sultan a parfois été occulté, comme dans l'Empire ottoman pour éviter de trop « ébranler le sérail¹⁴ ». Lorsque le sultan Hassan I^{er} (père de Youssef) était mort au cours d'une expédition en 1894, son décès avait été gardé secret cinq jours, le temps de regagner Rabat ; cela avait permis au chambellan et bientôt grand vizir Ba Ahmad d'imposer le jeune Abdelaziz, 14 ans, comme successeur de son père¹⁵.

En 1927, différents clans cherchent à imposer leur candidat. Dans la journée du 17 novembre, responsables français comme marocains se précipitent à Fès, où doit se jouer la succession. Comme en 1912, le grand vizir Mohammed el-Moqri est chargé d'organiser la passation. Le chambellan Thami Ababou, dont l'influence auprès de Youssef était redoutée par l'administration coloniale et certains hommes politiques marocains, est empêché de gagner la ville. Des tractations ont lieu une grande partie de la nuit. Alors que le grand vizir aurait souhaité attendre une journée pour procéder à l'élection, le résident général Théodore Steeg insiste pour qu'elle ait lieu dès le vendredi 18. En fin de matinée, le corps de Youssef est enterré

¹³ Centre des Archives diplomatiques de Nantes (CADN), 1MA300-297, Rapports médicaux du Dr Louis Arnaud, avril-juin 1927.

¹⁴ Nicolas Vatin, Gilles Veinstein, *Le sérail ébranlé. Essai sur les morts, dépositions et avènements des sultans ottomans (XIV^e-XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 2003, p. 8, 82-89, 122.

¹⁵ Walter Harris, *Morocco that Was*, London, W. Blackwood and Sons, 1921, p. 11-14.

dans la mosquée Moulay Abdellah qui jouxte le palais¹⁶, en présence de dignitaires français et marocains et d'une petite foule, mais sans faste. Dans la mort, il est redevenu un croyant presque comme les autres.

L'élection a lieu en début d'après-midi, dans les bureaux du Makhzen (le gouvernement marocain) au sein du palais. Le monarque marocain, à la fois sultan et commandeur des croyants, est en théorie choisi par une assemblée de notables que la tradition sunnite nomme « ceux qui lient et délient » (*ahl al-ḥall wa-l-'aqq*). La composition de ce conclave change selon le contexte. En 1927, des membres de la dynastie alaouite en font partie, de même que des vizirs, des nobles de Fès, et des oulémas (savants musulmans). Ces hommes signent en leur nom un acte d'allégeance (*bay'a*) au nouveau monarque qu'ils se sont choisi. Cette élection est le plus souvent une mise en scène qui entérine un rapport de force favorable à un prétendant. Elle permet néanmoins de rappeler à ce dernier les fondements contractuels de son pouvoir. Lors de crises politiques, s'il existe plusieurs prétendants, la voix des notables pèse davantage. En 1907, Abdelhafid s'était fait proclamer sultan à Marrakech contre son frère Abdelaziz. L'année suivante, après une guerre fratricide, il l'avait vaincu par les armes, et un nombre croissant de territoires l'avaient reconnu sultan aux dépens de son frère¹⁷.

Les règles de succession ne sont pas formalisées. Elles relèvent plutôt de la coutume, même si elles ont pu être mises par écrit par des théoriciens du pouvoir politique en Islam, comme al-Māwardī (XI^e siècle), dont les experts coloniaux, soucieux de figer le système, ont fait une référence majeure. Parmi les membres du lignage qurayshite, peut être choisi comme commandeur des croyants celui qui est apte à l'être et est reconnu comme tel. Cela signifie notamment l'absence de handicap, ainsi qu'une excellente réputation¹⁸. Le vivier des successeurs potentiels est en théorie large. Au Maroc, il est limité dans les faits aux nombreux dynastes alaouites, et l'analyse des successions réelles indique qu'il faut presque toujours être le fils ou le frère du précédent sultan. La souplesse du système va dans le sens d'un pouvoir contractuel, fondé sur des fidélités réciproques entre l'élu et ceux qui reconnaissent son pouvoir. Il peut engendrer des proclamations concurrentes et des conflits intradynastiques, qui ne sont pas tant des anomalies que des manières de réguler le pouvoir.

En 1927, aucun candidat ne s'imposait. Le sultan défunt avait de nombreux frères et surtout quatre fils, tous encore jeunes. L'aîné Idriss (20 ans) a été mis en avant depuis 1921 et semblait devoir lui succéder. Au cours de l'été 1927 s'est néanmoins constitué un clan, constitué de Marocains (dont le

¹⁶ François Cracy, « Le sultan est mort, vive le sultan », *L'Illustration*, n° 4421, 26 novembre 1927.

¹⁷ Edmund Burke III, *Prelude to Protectorate in Morocco. Pre-Colonial Protest and Resistance, 1860-1912*, Chicago, University of Chicago Press, 1976, p. 106.

¹⁸ Al-Māwardī (XI^e siècle), *Les statuts gouvernementaux*, Paris, Le Sycomore, 1982, traduction E. Fagnan (1915) ; p. 7-10; Makram Abbès, *Islam et politique à l'âge classique*, op. cit., p. 139.

grand vizir) et de hauts fonctionnaires français, visant à choisir un autre fils de Youssef, Mohammed (18 ans). Leur priorité était de saper l'influence du chambellan Ababou, proche d'Idriss comme de son père. Le choix avait reçu, avant même la mort de Youssef, l'approbation du résident général et du ministère des Affaires étrangères français. Ce clan est parvenu à imposer son choix dans la nuit suivant la mort du sultan, puis le lendemain au cours de l'élection.

Ni Youssef, ni son fils Mohammed n'étaient au courant de ces tractations. Le pouvoir tombe par surprise sur ce dernier, qui attendait le résultat de l'élection avec ses frères, hors de la pièce où elle se tenait. Tout change pour lui : ses frères, le reste de la dynastie, les vizirs et le palais lui prêtent allégeance. La nouvelle est proclamée à la foule au-dehors. Mais le cycle de renouvellement du pouvoir ne s'arrête pas à cette élection. Le sultan doit s'assurer de l'allégeance du reste des élites de l'Empire chérifien. La *bay'a* du 18 novembre n'est que la première d'une longue liste. Sa proclamation est largement diffusée dans le pays. Sous l'égide de l'administration française, et en l'absence de contre-proclamation, il n'a aucun mal à être reconnu sultan par les tribus et les villes de son empire¹⁹.

Une présence sacrée : la rareté du corps du sultan

Dans les mois qui suivent l'élection, le nouveau sultan parcourt son empire pour matérialiser le ralliement des fidélités à sa personne. Le surlendemain de son élection, il effectue à cheval sa première sortie publique dans les rues de Fès, en tenue d'apparat. Le 21 novembre, il entre à Rabat, sa capitale ; le mois suivant, il est à Casablanca, et en février 1928 à Meknès puis Marrakech. Ses apparitions répondent à des règles protocolaires hiératiques. Dans ses travaux sur le cérémonial chérifien, Jocelyne Dakhlia a insisté sur la tension entre splendeur et modestie qui les traverse²⁰. Le corps du sultan est au centre, en même temps qu'il est occulté par les regalia, son « costume officiel » (*libās rasmi*²¹) composé de sa djellaba, de son selham de soie blanche, de son turban, mais aussi le cheval blanc, le parasol porté par un esclave et l'ensemble des domestiques qui l'entourent. L'homme qui a reçu le sultanat disparaît derrière la fonction, mais se trouve au centre du système politique²². Ces éléments codés renvoient à la sacralité du commandeur des croyants, qui a hérité de la *baraka*. La solennité de ses apparitions, surtout limitées aux occasions religieuses, tient aussi à leur

¹⁹ Bahija Simou, *Al-bay'a mīṭāq mustamir bayn al-malik wa-l-šā'b* [L'allégeance, pacte ininterrompu entre le roi et le peuple], Rabat, Mudīriyyat al-Watā'iḳ al-malakiyya [Direction des Archives royales], 2011.

²⁰ Jocelyne Dakhlia, « Pouvoir du parasol et pouvoir nu. Un dépouillement islamique ? Le cas de la royauté marocaine », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles. Sociétés de cour en Europe, XVI^e-XIX^e siècles*, décembre 2005.

²¹ Ibn Zaydān, *Al-'izz wa-l-šawla fī ma'ālim naẓm al-dawla* [La grandeur et la puissance dans les caractéristiques de l'organisation de l'État], Rabat, Imprimerie royale, 1961, tome 1, p. 57.

²² Ellen J. Amster, *Medicine and the Saints. Science, Islam, and the Colonial Encounter in Morocco, 1877-1956*, Austin, University of Texas Press, 2013, p. 96.

rareté. Le reste du temps, le corps du sultan reste caché dans la partie intime du palais. Entouré d'une armée de serviteurs, son quotidien y est très codifié, avec une infinité de détails concernant les besoins de son corps (eau, nourriture, sexualité²³).

Les Français veillent au respect des mises en scène politiques autour du sultan. Suivant le mot d'ordre de Lyautey, tout est fait pour préserver le cérémoniel, quitte à le figer, et ainsi donner l'illusion du maintien du pouvoir sultanien dans la colonisation²⁴. Ce dernier est pourtant très affaibli depuis 1912. Si le sultan scelle encore les dahirs (décrets) rédigés par la Résidence générale, la plupart des pouvoirs lui ont été retirés, à l'exception d'un droit de regard sur les questions religieuses. Le modèle du sultanat protectoral est celui d'une monarchie constitutionnelle à l'européenne, dans laquelle le souverain règne sans gouverner. Par cette séparation des pouvoirs, les réformes françaises ont conduit à une distinction entre l'institution sultanienne et celui qui n'en est que le dépositaire. L'un des meilleurs exemples est l'instauration d'une liste civile pour le sultan et ses proches, qui vise à mettre fin à la gabegie supposée des finances publiques marocaines. Le sultan n'hérite plus des biens du souverain et des palais en tant qu'individu, mais en tant que monarque, et ne peut plus en disposer à sa guise.

Dans le système politique marocain, le corps physique du sultan est donc au centre d'un système de liens interpersonnels. La mise en place du Protectorat initie un processus de distinction entre le « premier corps » et le « deuxième corps » du sultan, entre l'individu et l'institution. Comme l'a montré Ellen J. Amster, la centralité du sultan au sein du système protectoral a facilité l'émergence d'une « souveraineté » marocaine, tout en la plaçant dans le souverain²⁵. Il en résulte aussi un repli du sultanat autour du rôle du commandeur des croyants. Or, ce sont justement ces fonctions symboliques qui servent d'appui à partir des années 1940 à une réaffirmation de l'institution monarchique, dans la lutte pour l'indépendance.

Personifier la nation et la lutte pour l'indépendance (1952)

Le 18 novembre 1952, Mohammed V célèbre le vingt-cinquième anniversaire de son règne lors de la fête du Trône. Les festivités s'étalent sur trois jours et sont grandioses²⁶ : retraite aux flambeaux, défilé de la garde du sultan, récital de musique, cérémonie diplomatique, puis grande réception maroco-française dans la villa du sultan, avec feu d'artifice. En ville, des

²³ Eugène Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*, Paris, A. Colin, 1904 ; Ibn Zaydān, *op. cit.*, tome 1, p. 132-150.

²⁴ Pour comparer : Christopher E. Goscha, « Bao Dai et Sihanouk : la fabrique indochinoise des rois coloniaux », in François Guillemot, Agathe Larcher-Goscha (dir.), *La colonisation des corps. De l'Indochine au Vietnam*, Paris, Vendémiaires, 2014, p. 127-175.

²⁵ Ellen J. Amster, *Medicine and the Saints*, *op. cit.*, p. 7, 49, 100.

²⁶ CADN, Fonds photographique Jacques Belin, 21MA-2, clichés 42086-42181 (17-23 novembre 1952).

lettres de feu tracent les mots « 1927-1952. Vive le Maroc, sous l'égide de son souverain bien aimé Sidi Mohammed V ». Ce jubilé d'argent permet de prendre la mesure des transformations de la monarchie et du rôle politique de l'image du sultan. Transformé en symbole national, il s'est imposé à la tête de la lutte pour l'indépendance tout en promouvant une nouvelle conception de la monarchie.

De nouveaux liens politiques, moins personnels

La fête du Trône est une tradition inventée sous son règne, qui perdure sous ses successeurs²⁷. La monarchie est célébrée autant que le monarque, dont la montée sur le trône est commémorée. Ce sont les milieux nationalistes qui, s'inspirant de la royauté égyptienne, ont été à l'origine de la fête en 1933. Ils conçoivent la personne sultanienne comme un symbole d'unité, dans le cadre d'une nation en formation²⁸. Dès l'origine, la fête possède donc un potentiel subversif anticolonial. C'est pourquoi les Français en ont fait après 1934 une célébration officielle de la bonne entente franco-marocaine. Mohammed V s'est d'abord tenu en retrait des festivités, avant de s'y investir dans les années 1940. Ce faisant, la célébration a de nouveau changé de sens, au service non plus des nationalistes ou des autorités coloniales, mais de la monarchie. La fête contribue à la popularité du souverain et à la constitution d'un lien fort avec l'ensemble de la nation marocaine, au-delà des élites.

Le sens politique du jubilé d'argent en 1952 tient aussi au contexte. Depuis le milieu des années 1940, le sultan résiste aux autorités coloniales, d'abord pour obtenir de profondes réformes politiques, ensuite pour ouvrir la voie à l'indépendance. Dans le même temps, il défend une vision renouvelée de la monarchie, libérée de la tutelle coloniale, mais aussi de ses liens contraignants avec les élites marocaines. En 1951, les autorités coloniales de Rabat ont tenté de le déposer, et il n'a été sauvé *in extremis* que par un contrordre du gouvernement français. Depuis, les tensions n'ont pas disparu. Début 1952, Mohammed V a réclamé la constitution d'un gouvernement marocain autonome et l'ouverture de négociations²⁹. Paris lui a répondu en septembre par une fin de non-recevoir. Les seules réformes proposées visaient à accroître le pouvoir d'instances locales, pour contrer la montée en puissance de la monarchie. Le sultan a rendu publics ses désaccords, dénonçant l'affaiblissement continu du pouvoir marocain sous

²⁷ Nabil Mouline, « La Fête du trône : petite histoire d'une tradition inventée », in Assia Boutaleb et al. (dir.), *Le Maroc au présent*, Rabat, Centre Jacques-Berque, 2015, p. 691-701.

²⁸ Comité d'Action marocaine, *Plan de réformes marocaines*, Paris, Labor, 1934, p. 130 ; Jonathan Wyrzten, *Making Morocco. Colonial Intervention and the Politics of Identity*, Ithaca, Cornell University Press, 2015, p. IX, 273.

²⁹ Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve (CADLC), 2400-16, Mémoire du sultan pour le gouvernement français, 14 mars 1952.

le Protectorat³⁰. Le jubilé lui permet de réaffirmer sa position quelques semaines plus tard.

Depuis 1944, le moment phare de la fête du Trône est le discours du sultan. Le monarque a rompu avec le protocole chérifien qui associait rareté et sacralité, et avec la réserve politique imposée par le Protectorat. Les discours sont d'ailleurs ses actes politiques les plus importants avant l'indépendance, à l'instar du grand discours prononcé à Tanger le 10 avril 1947. Devant un public marocain et international, il s'était présenté en meneur de la nation et appelait implicitement à l'indépendance. Le discours du 18 novembre 1952, retransmis à la radio, va plus loin que les précédents. Mohammed V déclare avoir compris depuis longtemps que le Protectorat devait être dépassé, recourant à une métaphore corporelle qui renvoie au système colonial autant qu'au régime monarchique : « Si l'on compare le traité de 1912 à un vêtement fait pour un enfant, l'on s'aperçoit que celui-ci a grandi, que son corps s'est développé sans que le vêtement ait subi aucun changement³¹. »

Selon lui, la fête du Trône permet d'entretenir un lien nouveau entre le monarque et son peuple. Il se félicite des « manifestations d'attachement, de fidélité à [Sa] personne et de loyalisme envers [Sa] dynastie » qui confirment « les sentiments d'union et de solidarité qu'éprouve [Son] peuple à l'égard de son Souverain³². » Il s'agit de liens directs, sans médiation de la part des élites traditionnelles. Parallèlement à son engagement pour l'indépendance, le sultan renégocie les liens qui le lient aux pachas, aux caïds et aux grandes familles proches du régime colonial. Désireux de renforcer la monarchie, il souhaite se défaire de sa conception contractuelle. Les potentats locaux ne sont pour lui que des fonctionnaires à son service et à celui de l'État. En conséquence, ces derniers prennent leurs distances avec la monarchie.

Leur méfiance croissante se manifeste lors des *hadiyya*-s. Ces cérémonies de renouvellement de l'allégeance, qui ont lieu lors des grandes fêtes religieuses, sont au cœur du système politique traditionnel et du Protectorat. Posté devant son palais, à cheval, le sultan doit recevoir l'hommage et les présents des chefs marocains. Mais les pachas et caïds rechignent de plus en plus à y participer. Depuis 1950 et une altercation avec le sultan, le très influent pacha de Marrakech Thami el-Glaoui et ses clients ne lui rendent plus hommage, et le nombre de participants aux *hadiyya*-s est allé en diminuant. La Résidence générale elle-même incite les caïds à ne plus y participer. D'où l'importance du jubilé, lors duquel le sultan cherche à prouver sa popularité, en exposant les jours suivants les nombreux et

³⁰ CADLC, 2400-18, Réponse du sultan au gouvernement, 3 octobre 1952.

³¹ CADLC, 2400-18, Discours du Trône, Imprimerie Impériale, Rabat, 1952.

³² *Ibid.*

luxueux présents, offerts pour l'occasion par d'autres acteurs que les élites traditionnelles.

Un visage omniprésent

La diffusion massive de l'image du sultan est centrale dans l'émergence d'un nouveau lien politique avec la nation. Sur ce plan également, la monarchie est sortie de sa réserve.

S'il lui arrive toujours de revêtir l'uniforme traditionnel de sultan pour les célébrations religieuses, l'apparence quotidienne de Mohammed V n'est plus la même depuis les années 1940. Il porte désormais une djellaba de couleur claire, par-dessus un costume à l'européenne. Des lunettes de soleil protègent ses yeux fragiles, et sa silhouette devient indissociable d'une sorte de tarbouche qu'il a pris l'habitude de porter. Comme l'indique Omar Carlier, « le vêtement donne corps à une pratique politique³³ ». Il renvoie ici à l'idée d'une monarchie modernisée, mais ancrée dans la culture marocaine. C'est une « double image du souverain, sacrée et profane, dont chaque variante, resserrée sur son visage, tend à prendre une valeur d'icône au point d'appeler sur elle l'adoration³⁴ ».

À la différence de ses prédécesseurs, qui craignaient une forme de désacralisation, le sultan ne rechigne plus du tout à être photographié et filmé. Un magazine souvenir est édité à l'issue du jubilé d'argent par Pepsi-Cola³⁵, comme celui commémorant la fête du Trône 1951 l'avait été par Coca-Cola. Les deux entreprises américaines, installées à Casablanca, sont proches des nationalistes³⁶ et utilisent le sultan et sa famille comme des égéries publicitaires. Les visages du sultan et de son fils aîné, retouchés, sont en couverture. Les photographies de la famille impériale sont partout à l'intérieur, de même que les symboles monarchiques, comme l'étoile à cinq branches ou la couronne – alors qu'elle ne fait pas partie des regalia marocaines. Le visage du sultan est de plus en plus reproduit sur de nombreux supports, dans la presse marocaine et française (y compris *Paris Match*³⁷), mais aussi sur des produits dérivés, comme des médaillons et des foulards.

Cette personnification de la lutte pour l'indépendance cause la chute de Mohammed V. Quelques jours après le jubilé, d'importantes émeutes nationalistes éclatent à Casablanca, les 7 et 8 décembre 1952. Les autorités coloniales les répriment dans le sang, interdisent les partis nationalistes et

³³ Omar Carlier, « Corps du pouvoir et habits de l'État. La construction vestimentaire du leadership dans le Maghreb contemporain », in Odile Moreau (dir.), *Réforme de l'État et réformismes au Maghreb (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 345-368.

³⁴ *Ibid.*, p. 359.

³⁵ CADLC, 2400-18, *Al-īd al-faḍḍā li-'arš al-Mağrib al-'atīd* [Le Jubilé d'argent du solide trône du Maroc], Casablanca, Agence marocaine pour l'information et la documentation, 1952.

³⁶ David Stenner, *Globalizing Morocco. Transnational Activism and the Postcolonial State*, Stanford, Stanford University Press, 2019, p. 34.

³⁷ « Pour la première fois le sultan a ouvert les portes de ses palais à des photographes », *Paris-Match*, n° 83, 21 octobre 1950.

en arrêtent les meneurs. La répression peut être lue comme une réponse au succès populaire de la fête du Trône³⁸, et isole le sultan. Le 20 août 1953, il est déposé à l'issue d'une alliance entre les autorités coloniales de Rabat et un grand nombre de représentants des élites traditionnelles, inquiètes de la vision de l'État portée par le monarque. Leur mobilisation avait été initiée autour du pacha de Marrakech juste après le jubilé d'argent. Elle consiste en un retrait de leur allégeance au sultan, qu'ils n'estiment plus apte à gouverner. Ils souhaitent ainsi réaffirmer le lien traditionnel, interpersonnel, entre eux et le souverain.

La personne physique du sultan étant au cœur de la crise politique, Mohammed V est exilé, d'abord en Corse, puis à Madagascar. Mais l'image du sultan reste, elle, bien présente au Maroc. Des Marocains pensent apercevoir son visage sur la lune, des photographies de son exil circulent sous le manteau, son portrait est brandi au cours de manifestations, et les produits dérivés se multiplient, jusqu'aux boîtes de thé. Après l'été 1955, alors que la crise marocaine est à son acmé et que l'option d'un retour d'exil gagne chaque jour en consistance, certains de ses partisans portent des badges à son effigie. Les autorités françaises ne parviennent pas à enrayer la prolifération de ces représentations. Ils échouent de même à donner le moindre poids politique au nouveau sultan, Mohammed ben Arafa, cousin de son prédécesseur et vieil homme sans charisme. Porteur d'une vision conservatrice de la monarchie, il rechigne à être photographié, abolit certaines cérémonies et supprime la fête du Trône³⁹.

L'engagement personnel de Mohammed V dans la lutte pour l'indépendance entraîne donc deux phénomènes contradictoires. D'un côté, son désir de moderniser l'institution monarchique et le fonctionnement de l'État conduit à repenser le lien entre le monarque et les principaux agents de l'État : il ne doit plus s'agir d'un lien interpersonnel, mais d'un lien fonctionnel entre individus (le souverain, les fonctionnaires). Cette dépersonnalisation vise à renforcer la monarchie en la rendant moins vulnérable aux aléas humains, sans avoir à tenir compte de l'allégeance des élites – au contraire de ce qui arrive justement en 1953. Son rappel d'exil par les Français à l'automne 1955, dans un contexte de décomposition politique et de violences croissantes, conforte cette vision de l'État, déployée après l'indépendance en mars 1956. Du point de vue de l'institution monarchique, elle revient à distinguer « deux corps » du monarque. De l'autre, la stratégie du sultan repose sur une incarnation de la lutte pour l'indépendance. Son visage est devenu un signe de ralliement et d'adhésion au projet monarchique. Le « premier corps » du souverain conserve son importance politique. Toutefois, l'exil nous place sur la voie d'un dédoublement de ce

³⁸ Jim House, « L'impossible contrôle d'une ville coloniale ? Casablanca, décembre 1952 », *Genèses*, n° 86, 2012, p. 78-103 (p. 88).

³⁹ CADLC, 2400-27, Appel du sultan Mohammed ben Arafa au peuple marocain, 4 septembre 1953.

corps personnel : l'image du « père de l'indépendance » reste présente au Maroc, alors que son corps physique en est absent.

Le sultan souffre, le roi meurt, vive le roi (1961)

Mohammed V meurt le 26 février 1961 lors d'une opération chirurgicale. Deux jours plus tard, ses funérailles réunissent plusieurs centaines de milliers de Marocains à Rabat, et son fils Hassan II est intronisé le 3 mars. Mais il est de fait monarque depuis la mort de son père. Contrairement à 1927, il n'y a pas d'élection en 1961. La comparaison de deux successions éclaire les mutations du corps souverain et de l'institution monarchique.

Souffrances du monarque et de la nation

À sa mort, le roi n'avait pas encore 52 ans. Les nombreux problèmes de santé dont il souffrait depuis de longues années ont joué un rôle dans l'évolution du rapport personnel entre le monarque et ses sujets. Sa santé est devenue une affaire publique. Les médecins français du monarque sont par ailleurs des figures importantes de son règne. Henri Dubois-Roquebert, proche du monarque pendant 25 ans, a laissé un témoignage sur sa fonction, tout comme François Cléret, rencontré durant l'exil⁴⁰.

Contrairement à son père, il était un homme sportif, avec un train de vie digne des grandes fortunes européennes⁴¹. Il jouait au tennis, pratiquait la natation avec un coach et aimait jouer à la pétanque avec ses domestiques français. Mais il a dû faire face à des soucis de santé récurrents. Il a d'abord souffert de problèmes intestinaux dans sa jeunesse. En 1937, ses douleurs intenses avaient été identifiées comme la conséquence d'une « lésion congénitale datant de la naissance⁴² ». Le jeune sultan avait dû subir une ablation d'une partie de l'intestin (colectomie), pratiquée par deux sommités mondiales de la chirurgie. Le taux de létalité de l'opération était alors de 9 %. Sa longue hospitalisation dans une clinique française de Rabat avait été médiatisée, chose impensable quelques années plus tôt, et la presse avait régulièrement publié des bulletins de santé. Sa sortie de clinique en février 1938 avait été célébrée par de grands rassemblements organisés par les autorités marocaines et françaises. Peu après la répression de mobilisations nationalistes, le corps du sultan avait été conçu comme un point de convergence pour l'ensemble du Protectorat. Un « espace public de la santé du roi » était apparu, pour reprendre l'expression utilisée par Stanis Perez à propos de Louis XIV.

Après l'indépendance, ce sont des soucis oto-rhino-laryngologiques qui font atrocement souffrir Mohammed V. Ses violents maux de tête sont peut-être dus à des otites répétées. Différents spécialistes constatent « une

⁴⁰ François Cléret, *Le cheval du roi*, Toulon, Les Presses du Midi, 2004.

⁴¹ Rom Landau, *The Sultan of Morocco*, London, Robert Hale, 1951.

⁴² Henri Dubois-Roquebert, *Mohammed V, Hassan II, tels que je les ai connus*, Casablanca, Tarik Éditions, 2003, p. 73.

sérieuse infection des voies rhinolaryngées qui contamine l'oreille et les organes de l'équilibre⁴³ ». Il pourrait s'agir d'une otite chronique cholestéatomateuse, encore aujourd'hui difficilement curable⁴⁴. Sa maladie affecte son quotidien et il doit annuler des déplacements ou des voyages officiels pour se retirer dans l'obscurité. Ces absences facilitent la montée en puissance de son fils Hassan après l'indépendance. Dans un premier temps, des doses de pénicilline lui sont administrées, puis des opérations chirurgicales sont jugées nécessaires par des spécialistes européens. En août 1959, les amygdales lui sont retirées. L'opération au cours de laquelle il trouve la mort en février 1961 est une septoplastie (redressement de la cloison nasale). Réalisée dans la clinique du palais royal, elle n'est pas en soi périlleuse, mais le cœur du roi s'arrête alors qu'il est sous anesthésie générale.

Le mort saisit le vif

Il n'y a pas d'interrègne. Hassan II, 32 ans, succède aussitôt à son père, selon le principe juridique « le mort saisit le vif ». Il n'y a ni incertitude sur le successeur, ni autre candidat, ni élection, même pour la forme. La continuité est automatique, comme si le roi, c'est-à-dire la monarchie, ne pouvait mourir : il y a bien désormais deux corps du roi.

Dès l'enfance de Hassan, né en 1929, son père avait souhaité en faire son prince héritier. Ce titre informel n'avait pas gêné les Français jusqu'à l'engagement du monarque en faveur de l'indépendance. Jeune homme ambitieux, Hassan était devenu la hantise de la Résidence générale. En 1949, Mohammed V était parvenu à rehausser le prestige de ses enfants aux dépens du reste de la dynastie, en leur réservant le titre de princes et princesses et d'altesses royales⁴⁵. L'obtention de l'indépendance a ensuite confirmé sa vision de la monarchie. En 1957, peu avant que l'Empire chérifien ne devienne le royaume du Maroc, Hassan est officiellement devenu « prince héritier » (*walī al-'ahd*), reconnu ainsi par les institutions et les forces politiques⁴⁶. Ce titre est une tradition arabo-islamique, mais la nouveauté est son caractère contraignant. Cette nomination accompagne la montée en puissance du prince, chef d'état-major des Forces armées royales, puis vice-président du Conseil lorsque Mohammed V décide en 1960 d'assumer la présidence du Conseil. Moulay Hassan est l'acteur majeur du tournant autoritaire à la fin du règne de son père.

Puisque la souveraineté lui est directement transférée le 26 février 1961, il n'y a pas de transition. Hassan II annonce le décès de son père à la radio. Il

⁴³ CADLC, 2400-881, Télégramme du ministre des Affaires étrangères français, Maurice Couve de Murville, au ministère, 23 juillet 1959.

⁴⁴ Selon des médecins ORL consultés dans le cadre de cette recherche.

⁴⁵ Dahir du 30 janvier 1949, *Bulletin officiel (BO)*, n° 1901, 1^{er} avril 1949.

⁴⁶ Discours du roi pour l'investiture du prince héritier, 9 juillet 1957, Mohammed V, *Inbi' āt umma [Renaissance d'une nation]*, tome 2 (1956-1957), Rabat, Imprimerie royale, 1957, p. 111.

n'a pas besoin de préciser qu'il lui succède. Aussitôt après, il réunit le gouvernement pour que les ministres reconnaissent son investiture⁴⁷. Il est aussi le maître de cérémonie des funérailles, qui n'ont rien à voir avec celles de 1927⁴⁸. Dès l'annonce du décès, l'immense esplanade devant le palais est envahie par des Marocains. Le 28 février, le cercueil y est exposé sur un catafalque et sous un dais pendant cinq heures. Un demi-million de Marocains assistent ensuite au cortège funèbre jusqu'à la mosquée Hassan, esplanade médiévale investie symboliquement par la monarchie après 1956. Le « père de l'indépendance » est pleuré à grands cris dans les rues de la capitale, et de nombreux chefs d'État sont présents. Le corps est enterré dans l'enceinte du palais, puis transféré en 1971 sur l'esplanade de la mosquée Hassan dans un magnifique mausolée de marbre blanc. Hassan II lui-même a rejoint cette nouvelle nécropole alaouite en 1999.

En 1961, le cycle de renouvellement du pouvoir s'achève le 3 mars, par une intronisation inédite. C'est à date désormais que sera célébrée la fête du Trône. Hassan II, en djellaba, s'installe sur l'immense trône alaouite. Dans son discours, il annonce avoir « saisi les rênes de la royauté⁴⁹ ». Pour se rendre à la prière, il revêt ensuite le costume traditionnel de commandeur des croyants, qu'il portera rarement au cours de son règne. Les ministres, les fonctionnaires, les autres membres de la dynastie lui prêtent allégeance, mais celle-ci a changé de sens. La monarchie n'est plus contractuelle et ne dépend plus du lien entre un individu et ceux qui reconnaissent son autorité. Elle s'impose à présent à tout un chacun (monarque compris) et ne doit plus être remise en cause. Certains groupes ressentent encore le besoin de rédiger des *bay'a-s*, mais la pratique est désormais désuète. Le droit de « lier et délier » la monarchie, utilisé pour déposer Mohammed V en 1953, n'existe plus.

Enfin, pour la première fois, le système de succession est fixé par écrit dans le droit en 1962. La première constitution marocaine déclare que « la couronne du Maroc et ses droits constitutionnels sont héréditaires et se transmettent aux descendants mâles, en ligne directe et par ordre de primogéniture de S. M. le Roi Hassan II⁵⁰. »

Conclusion

L'analyse de ces trois séquences cérémonielles permet de mieux saisir les profondes transformations de la monarchie marocaine sous le règne de Mohammed V, derrière une apparence de continuité dynastique. Sa mutation principale peut être lue comme un dédoublement du corps royal :

⁴⁷ « Investiture de Sa majesté le Roi Hassan II », 26 février 1961, *BO*, n° 2524, 10 mars 1961.

⁴⁸ CADN, Fonds photographique Jacques Belin, 21MA-2, clichés 80776-80857 (27 février-3 mars 1961). British Pathé, « Funeral of King of Morocco », vidéo, 2'09", 1961.

⁴⁹ « Proclamation de Sa majesté Hassan II, à son peuple », 3 mars 1961, *BO*, n° 2524, 10 mars 1961.

⁵⁰ Article 20, « Constitution du Royaume du Maroc », *BO*, n° 2616bis, 19 décembre 1962.

le trône dont il hérite en 1927 est étroitement lié à sa personne physique, vers qui les allégeances convergent. Au contraire, lorsque ce « premier corps » meurt en 1961, un « deuxième corps », l'institution monarchique, est immédiatement transmis à son fils. Le bénéfice principal de cette distinction est la continuité de la monarchie et de la dynastie. Elle s'inspire des modèles monarchiques et étatiques européens, sans doute par le biais du Moyen-Orient (notamment l'Égypte). Elle a émergé durant le Protectorat, mais surtout dans la phase de décolonisation, puissant moment de renouvellement politique. Pourtant, dans le même temps, la figure de Mohammed V devenait centrale, plus présente et représentée que jamais. Ce n'est pas un paradoxe. À bien y regarder, les deux phénomènes sont complémentaires. Ils accompagnent tous deux une montée en puissance de la monarchie, de l'institution et de la personne qui l'incarne. De plus, ce n'est pas tant le corps physique et intime de Mohammed V qui est mis en avant, que son corps symbolique et sacralisé, qui a peu à peu mué en père de l'indépendance et de la nation. Sur le mode d'une transfiguration politique, l'émergence de cette nouvelle figure politique peut être pensée comme un troisième corps, à l'intersection du corps mortel et du corps immortel.